

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL
DU PATRIMOINE NATUREL DE GUADELOUPE

AVIS n°2021/03

**Avis sur le Plan de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale des îlets de Petite-Terre
(Guadeloupe)**

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L332-1 et suivants ;
- Vu** le décret n° 98-801 du 3 septembre 1998 portant création de la Réserve Naturelle Nationale des îlets de Petite-Terre (Guadeloupe) ;
- Vu** l'arrêté n°58 du 7 janvier 2020 portant autorisation des activités commerciales dans la réserve naturelle des îles de la Petite Terre (dite réserve naturelle des îlets de la Petite-Terre) ;
- Vu** la convention du 7 mai 2002 entre l'État, l'Association TiTè et l'ONF fixant les modalités de gestion de la réserve naturelle nationale des îlets de Petite-Terre ;
- Vu** l'avenant n°1 du 5 septembre 2005 à la convention du 7 mai 2002 entre l'État, l'Association TiTè et l'ONF fixant les modalités de gestion de la réserve naturelle nationale des îlets de Petite-Terre ;
- Vu** la saisine du CSRPN de Guadeloupe par la DEAL de Guadeloupe le 7 décembre 2020 en vue d'un avis sur le projet de Plan de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale des îlets de Petite-Terre (Guadeloupe) ;
- Vu** le dossier « Plan de Gestion 2020-2029 de la Réserve Naturelle Nationale des îlets de la Petite-Terre » ;

Considérant que les recommandations du CSRPN de Guadeloupe issues de la saisine du CSRPN de Guadeloupe par la DEAL de Guadeloupe le 7 décembre 2020 ont été prises en compte dans leur totalité dans la dernière version du projet de Plan de Gestion ;

Contexte

La Réserve Naturelle Nationale des îlets de Petite-Terre créée le 3 septembre 1998 s'étend sur 990 ha, dont 842 ha de zones marines et 148 ha d'espaces terrestres. Composée de deux îlets, Petite-Terre est située à l'est de l'archipel guadeloupéen.

La partie marine étendue sur 85 % de la surface de l'espace protégé comprend des récifs coralliens et des herbiers marins qui hébergent de nombreuses espèces. La partie terrestre comprend 13 unités écologiques distinctes décrites lors de l'établissement d'une cartographie des formations végétales terrestres en 1995 et quatre salines. À ce jour, 460 espèces ont été recensées sur la réserve avec cependant des inventaires complémentaires à mener sur les insectes, les crustacés, les annélides, les mollusques marins et les chauves-souris. La réserve abrite 18

espèces à distribution restreinte (des plantes, des invertébrés, des reptiles et des oiseaux), endémiques de Guadeloupe ou des Petites Antilles et de Puerto Rico, dont une espèce de scinque endémique de l'îlet de Terre-de-Bas et une sous-espèce d'anole endémique des îlets.

Élaboration du Plan de Gestion

Le premier Plan de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale des îlets de Petite-Terre, élaboré pour la période 2004-2008, a été validé par le Comité Consultatif de la Réserve et par le Conseil National de la Protection de la Nature. À l'issue de sa période d'exécution quinquennale, ce premier Plan de Gestion a été évalué en 2009. À la suite, un deuxième Plan de Gestion couvrant la période 2012-2016 a été élaboré et approuvé par le CSRPN de Guadeloupe, puis évalué à son tour en 2019 après son terme.

Un troisième Plan de Gestion a été élaboré pour la période 2020-2029 en suivant la méthodologie développée par l'Office Français de la Biodiversité et les « Réserves Naturelles de France », validée par le CNPN en 2018.

Ce troisième Plan de Gestion qui couvre une période de 10 ans est construit en 3 parties :

- Partie A – Diagnostic de la Réserve Naturelle Nationale
- Partie B – Gestion de la Réserve Naturelle Nationale
- Partie C – Fiches actions

Dans ce dernier Plan de Gestion, huit enjeux de conservation du patrimoine naturel et cinq facteurs clés de réussite ont été identifiés comme cela est présenté ci-dessous :

Enjeux de conservation du patrimoine naturel :

- Des biocénoses marines d'importance patrimoniale
- Des sites de reproduction et d'alimentation importants pour les populations de tortues marines
- Des sites de nurserie et habitats pour des populations de requins et de raies
- Des habitats et sites de reproduction pour les populations de mammifères marins
- Une aire de repos, d'alimentation et de nidification pour des populations d'oiseaux
- Des écosystèmes terrestres emblématiques des Petites-Antilles
- Une population d'iguanes des Petites-Antilles importante à l'échelle mondiale
- Des habitats importants pour des populations de scinques et lézards

Facteurs clés de réussite :

- Une réglementation de la Réserve Naturelle Nationale connue et respectées
- Une mission d'éducation et de sensibilisation à l'environnement
- Un bon fonctionnement administratif de la Réserve Naturelle Nationale
- Une bonne connaissance du patrimoine naturel de la Réserve Naturelle Nationale
- Une intégration locale et régionale de la Réserve Naturelle Nationale

À partir des enjeux et des facteurs clés de réussite identifiés, l'arborescence de ce troisième Plan de Gestion a été déclinée en :

- 16 objectifs à long terme
 - 11 liés à des enjeux de conservation du patrimoine naturel
 - 5 liés à des facteurs clés de réussite
- 29 objectifs opérationnels
 - 10 liés à des enjeux de conservation du patrimoine naturel

➤ 19 liés à des facteurs clés de réussite

Afin d'atteindre les objectifs fixés, 112 actions ont été détaillées et réparties selon des domaines d'activité. Une priorisation et une programmation ont été définies pour cadrer la réalisation des actions au cours de la période décennale.

Les actions décrites dans ce Plan de Gestion sont mises en œuvre par l'intermédiaire d'une co-gestion entre l'association Titè (créée le 22 mars 2002) et l'ONF, nommé gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale des îlets de Petite-Terre par le Préfet de Guadeloupe par la convention du 23 juillet 1999.

Ce dernier Plan de Gestion élaboré pour la Réserve Naturelle Nationale des îlets de Petite-Terre pour la période 2020-2029 a été proposé au CSRPN de Guadeloupe pour avis à la séance plénière du 7 décembre 2020.

Observations du CSRPN sur le Plan de Gestion

Les principaux enjeux de conservation du patrimoine naturel et facteurs clés de réussite identifiés pour la Réserve Naturelle Nationale des îlets de Petite-Terre ont bien été pris en compte dans le Plan de Gestion via la déclinaison de 16 objectifs à long terme, de 29 objectifs opérationnels et de 112 actions.

En séance, il a été évoqué le manque de propositions visant à étudier et à réduire l'impact des activités anthropiques. Cela a été pris en compte via un renforcement des interdictions et des restrictions sur la partie terrestre et la mise en place de quotas sur la partie marine pour contrôler quantitativement et qualitativement les activités autorisées de manière dérogatoire par arrêté préfectoral sur la Réserve Naturelle Nationale. Par ailleurs, des suivis scientifiques des biocénoses marines benthiques sont mis en place afin d'évaluer l'impact anthropique sur le lagon issu des activités autorisées au sein de la Réserve Naturelle Nationale.

A été discuté en séance, l'intérêt de mettre en place des gîtes pour les chiroptères sur Terre-de-Bas. Cette option a été envisagée de manière à délocaliser les gîtes spontanés qui se sont établis dans la maison des gardes et le phare et qui sont menacés par les activités humaines. Toutefois, une étude du peuplement de chiroptères est nécessaire au préalable et il faudra s'assurer que les gîtes soient destinés aux taxons patrimoniaux identifiés et ne favorisent pas l'augmentation de la population des espèces anthropophiles comme le molosse commun engendrant un déséquilibre de la composition du peuplement.

La prise en compte de la baleine à bosse comme enjeu ne semble pas pertinent selon le CSRPN puisque cette espèce ne fréquente pas vraiment la Réserve Naturelle Nationale. Néanmoins, la Réserve Naturelle Nationale est intégrée au sein du sanctuaire AGOA et une priorité faible a été associée aux actions relatives aux baleines.

L'installation de toilettes sèches proposée par la Réserve Naturelle Nationale a été discutée et ne semble pas pertinente pour le CSRPN. Les actions en ce sens, bien que maintenues ont été réduites en termes de priorité et redéfinies afin de trouver une solution alternative innovante plus respectueuse des milieux naturels.

Enfin, les membres du CSRPN ont statué sur le fait que l'artificialisation des milieux naturels de la Réserve Naturelle Nationale ne doit pas être encouragée de quelque façon que ce soit et cela

même lorsque cette artificialisation est affichée à des fins de restauration et de préservation du patrimoine naturel.

Avis

Au vu de ce qui précède, les observations mentionnées dans le présent avis étant entendues, le **Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe**, se prononce favorablement sur le **Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale des îlets de Petite-Terre** tel que proposé par le Conservateur de la RNN.

Les membres du CSRPN, sollicités par voie électronique le 19 mai 2021, émettent un **avis favorable au projet d'avis par :**

- **par 19 voies pour**
- **et 1 voie contre**

Fait à Basse-Terre, le 11 juin 2021,

Le Président du CSRPN



Gilles LEBLOND